

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 55-400-1930 relatif à la délivrance d'une commission d'avocat défenseur à M. Bernard (René-Edmond).

n° 55-400-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 mars 1930

Numéro JO
n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro
31 mars 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 mars 1912 (promulgué dans la colonie par arrêté du 22 mars 1912), réglementant la profession d'avocat défenseur à la Côte française des Somalis, notamment eu ses articles 4 et 5

Vu la demande de M. Bernard (René-Edmond), en date du 29 octobre 1929, tendant à être nommé avocat défenseur près les tribunaux de Djibouti

Vu le dossier de l'intéressé

Vu la délibération, en date du 1er mars 1930, du tribunal supérieur d'appel de Djibouti en ses conclusions favorables

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 8 mars 1930,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Une commission d'avocat défenseur est délivrée à M. Bernard (René Edmond). Art. 2, — Avant d'entrer en fonctions, M. Bernard (René-Edmond) prêter le serment prescrit par l'article 11 du décret du 2 mars 1912. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Chabon-Baissac.